Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07 JUIL. 2026
ID : 030-263000499-20260619-202626-DE

République Française Département du Gard Arrondissement de Nîmes Nombre de membres en exercice : **11** Nombre de membres présents **8** Nombre de membres absents excusés représentés : **0** Date de la convocation : **15 juin 2026** **OBJET : 2026-26** Avenant à la Convention ALLOVIE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL DE MARGUERITTES** **SEANCE DU 19 juin 2026** L'an deux mille vingt-six, le 19 juin à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, Mairie de Marguerittes sous la présidence de Mmes Patricia POUBLANC Vice-Présidente du C.C.A.S. Membres présents : Mmes Pascale MEYER, Martine REARD, Céline ROSZCZKA, Nadine BANO, Marie-Thérèse MIMOUN, Stéphanie REMOND, M. Stéphane MODAT Membres absents représentés : / Membres absents : M. Rémi NICOLAS, Mmes Mélynda MAUFROID, Marie RAMJANALY Secrétaire de séance : Mme Sonia SIDOBRE

1. Contexte

Le CCAS est partenaire de la société Allovie dans le cadre d'une convention non-exclusive permettant aux administrés d'accéder à des services de téléassistance à tarifs préférentiels.

Allovie fait évoluer son catalogue de services en 2026 afin de l'adapter aux besoins des usagers et à la fin progressive du réseau RTC d'ici 2029.

Un avenant à la convention est donc proposé, avec effet au 6 mars 2026.

2. Objet de l'avenant

Cet avenant vise à :

- Actualiser les offres de téléassistance proposées,
- Intégrer de nouvelles solutions technologiques (géolocalisation, détection de chute, géofencing),
- Ajuster les tarifs.

Il est précisé que :

- Aucune hausse tarifaire n'est appliquée,
- Les tarifs sont globalement en baisse,
- Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Publié le : 08/07/2026 11:25 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/70551

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07 JUIL. 2026
ID : 030-263000499-20260619-202626-DE

3. Principales évolutions

- **Arrêt des offres RTC** en cohérence avec leur disparition progressive en France.
- **Modernisation des équipements** vers des solutions 4G multi-opérateurs.
- **Création de nouvelles offres :**
 - Allovie Classic + (détection de chute),
 - Allovie Ella (montre connectée avec géolocalisation),
 - Allovie Ariane (géolocalisation + géofencing pour troubles cognitifs).

4. Intérêt pour les usagers et le CCAS

- Amélioration de la sécurité et du maintien à domicile,
- Adaptation aux différents profils de bénéficiaires (autonomie, dépendance, troubles cognitifs),
- Accessibilité renforcée grâce à des tarifs revus à la baisse,
- Aucun impact financier pour le CCAS.

Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver l'avenant à la convention avec la société Allovie,

Pour extrait certifié conforme
Par délégation du Président
La Vice-Présidente du CCAS
Patricia POUBLANC

C.C.A.S. MARGUERITTES

Annexe - Convention ALLOVIE MODELE AVENANT 2026

Publié le : 08/07/2026 11:25 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/70551